Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024 Publication : 25/06/2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Madame Nathalie KOENDERS Monsieur François DESEILLE Madame Christine MARTIN Monsieur Hamid EL HASSOUNI Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Franck LEHENOFF Madame Dominique MARTIN-**GENDRE** Monsieur Christophe BERTHIER Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Marien LOVICHI Madame Kildine BATAILLE Madame Delphine BLAYA Monsieur Christophe AVENA Madame Lydie PFANDER-MENY Monsieur Joël MEKHANTAR Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Océane GODARD Madame Marie-Odile CHOLLET Monsieur Jean-Paul DURAND Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Vincent TESTORI Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Jean-François **COURGEY** Monsieur Bassir AMIRI Madame Mélanie BALSON Madame Catherine DU TERTRE Madame Nora EL MESDADI Madame Danielle JUBAN Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Ludmila MONTEIRO

Madame Laurence GERBET Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Céline RENAUD Madame Caroline **JACQUEMARD** Monsieur Bruno DAVID Monsieur Laurent **BOURGUIGNAT** Madame Claire VUILLEMIN Monsieur Axel SIBERT Monsieur Patrice CHATEAU Madame Stéphanie MODDE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Fabien ROBERT Monsieur Olivier MULLER Monsieur Henri-Bénigne DE **VREGILLE** Madame Elizabeth REVEL Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE

Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD

Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET: PERSONNEL

Restaurant du personnel - Facturation des repas livrés par la cuisine centrale

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil municipal a défini les conditions d'exploitation du restaurant du personnel municipal (régie autonome dotée d'un budget annexe) situé rue Sainte-Anne à Dijon.

Le restaurant du personnel offre à ses convives (personnel de la ville de Dijon, de Dijon métropole, du CCAS et également d'autres employeurs conventionnés) une alimentation de qualité, diversifiée et équilibrée et participe en tant que cuisine collective publique au programme ProDij « mieux manger, mieux produire » porté par Dijon métropole, la ville de Dijon et les partenaires du territoire.

La préparation quotidienne de ces repas requiert à la fois un développement des approvisionnements en produits durables, de saison et de qualité mais également une augmentation significative des achats en circuit court et locaux. La légumerie de Dijon métropole fournit le restaurant du personnel en légumes et légumineuses issus de production en agriculture biologique.

Il est également proposé depuis avril un repas sans viande et sans poisson par semaine conformément aux engagements et enjeux de la transition climatique et alimentaire.

Une partie des repas sont commandés auprès de la cuisine centrale de Dijon (entrées, plats, garnitures, fromages et desserts). La cuisine centrale facture ces repas au restaurant à chaque fin de mois.

En tenant compte, notamment, de la hausse des denrées alimentaires, il est proposé d'actualiser tous les tarifs appliqués au restaurant du personnel par la cuisine centrale dans la limite de 5,7 %, (conformément à la délibération sur les tarifs du 18 décembre 2023) appliqués aux montants hors taxe.

Les nouveaux tarifs sont annexés au présent rapport et entreront en vigueur au 1er juillet 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'augmentation des tarifs proposés en annexe
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR: 59 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 8 PROCURATION(s)